

Exercice Budgétaire : 2021

Fonction : 67 RECHERCHE ET INNOVATION

Direction : DRESS

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
936/67/657382/92000003	189 119,23 €		2022 9 119,23 € 2023 90 000,00 € 2024 et ultérieur 90 000,00 €
936/67/65748/92000003	9 926,28 €		2022 3 926,28 € 2023 3 000,00 € 2024 et ultérieur 3 000,00 €
936/67/657382/92000005	11 083,71 €		2022 1 083,71 € 2023 5 000,00 € 2024 et ultérieur 5 000,00 €

**Thème : C05.05 Recherche**

**Objet : Allocations de recherche - appel à projets 2022 et revalorisation des allocations doctorales retenues pour l'appel à Projets 2021**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 18 novembre 2021, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le protocole d'accord CPER 2021-2027, adopté par délibération n°2021.00481 du Conseil régional du 4 février 2021,

Vu le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n°2009-464 modifié du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche,

Vu l'arrêté du 20 août 2016 modifiant l'arrêté du 23 avril 2009 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel ;

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030,

Vu l'arrêté du 11 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 29 août 2016, fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel à 1 866 euros brut pour les contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

Vu la délibération 2021.00280 du conseil régional du 04/02/2021 portant sur la candidature de la Région Hauts-de-France aux fonctions d'Autorité de gestion du programme régional FEDER et FSE+ et d'Organisme intermédiaire pour le FEAMP pour la période 2021-2027, et validation du programme opérationnel régional Hauts-de-France FEDER FSE+ 2021-2027 pour soumission à la Commission européenne

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 2017.1731 du Conseil régional du 23 novembre 2017 relative à l'approbation du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation Hauts-de-France 2017-2021 (SRESRI) et notamment son Ambition 3 : « la recherche et l'innovation pour une région créatrice de valeurs », Objectif 2 : « une volonté collective d'amplifier la communauté scientifique », Mesure 1 : « rapprocher les acteurs de la recherche et de l'innovation, afin de gagner en visibilité et en attractivité »,

Vu la délibération n° 20181419 du Conseil régional du 27 septembre 2018 relative au protocole d'accord sur la constitution d'un réseau « universités et grandes écoles au cœur de la TRI « UniREV3 »,

Vu la délibération n°2020.02022 du Conseil régional du 19 novembre 2020 relative au lancement de l'Appel à Projet « Allocations de Recherche 2021 »,

Vu la délibération n° 2021.00979 du Conseil régional du 22 avril 2021, accordant aux établissements d'Enseignement Supérieur et organismes de recherche une subvention d'un montant total de 5 325 551,36 euros, dans le cadre de l'Appel à Projets Allocations de Recherche 2021,

Vu la délibération n° 2021.00755 du Conseil régional du 22 avril 2021, accordant à l'Université de Lille une subvention d'un montant total de 322 075,67 euros, pour le financement des thèses dans le cadre de la Graduate school relative au projet PrécIDIAB,

Vu la délibération n° 2021.01301 du Conseil régional du 5 octobre 2021, accordant une subvention complémentaire aux établissements d'Enseignement Supérieur et organismes de recherche, pour le financement de 10 allocations de recherche supplémentaires, pour un montant total de 506 940,39 euros,

Vu l'avis émis par la commission Enseignement, recherche(lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

## **CONSIDERANT :**

Les objectifs du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui visent notamment à structurer, valoriser et renforcer l'excellence et la lisibilité de la recherche sur l'ensemble du territoire régional, à contribuer à l'attractivité et au rayonnement de la recherche, ainsi qu'au développement économique,

Les défis économiques et sociétaux auxquels la région est confrontée ;

La nécessité de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux en doctorants et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues ;

La volonté de diversifier les sources de co-financements des allocations, en poursuivant la construction de partenariats scientifiques et des partenariats financiers, préconisée sur la période 2017 à 2021, pour compléter d'année en année les apports dont les Etablissements disposent, afin d'obtenir au final un plus grand nombre d'allocations doctorales, tous financeurs confondus

Les thématiques de la Stratégie Recherche Innovation régionale et les axes stratégiques de l'I-SITE Université Lille Nord-Europe, ainsi que les priorités régionales, telles que figurant dans l'appel à projets Allocations de recherche 2022 ci-annexé, parmi lesquelles figurent le développement des partenariats de recherche « public-privé » ;

La nécessité d'attribuer les cofinancements d'allocations de recherche en cohérence avec la rentrée universitaire des doctorants prévue autour du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

La loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2021.02022

## DECIDE

Par 156 « Pour », 1 « Contre », 5 « Abstention »

D'approuver le dispositif « Allocations de recherche » et de lancer l'appel à projets 2022, sur l'ensemble du territoire régional annexé à la présente délibération.

De déroger aux articles 59 et 60 du Règlement Budgétaire et Financier, compte tenu des modalités particulières de versement des allocations.

De modifier les délibérations n° 2021.00755, 2021.00979 et 2021.01301 01301 afin de prendre en considération les revalorisations des allocations de recherche attribuées en 2021, selon les modalités de l'arrêté du 11 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 29 août 2016,

D'attribuer des subventions d'un montant complémentaire de 210 129,22 euros aux bénéficiaires repris en dans le tableau financier annexé à la présente délibération au titre de la revalorisation des allocations 2021.

D'affecter une AE d'un montant de 199 045,51 euros sur le programme 92000003 (DRESS).

D'affecter une AE d'un montant de 11 083,71 euros sur le programme 92000005 (DRESS).

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (126) :** Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Yannick BROHARD, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héroïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Huguette FATNA, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JULIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Benjamin LUCAS, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Feuille n° 3 de la Délibération n° 2021.02022

**Pouvoirs donnés (44) :** Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Anne PINON, Madame Anne-Sophie BOISSEAU donne pouvoir à Madame Laure BAZAN, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Monsieur Eric DURAND, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Madame Martine MIQUEL donne pouvoir à Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE.

Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Philippe CARON, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Dominique MOYSE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Valérie SIX donne pouvoir à Madame Paulette JULIEN PEUVION.

Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Fatima MASSAU donne pouvoir à Monsieur Frédéric LEFEBVRE.

Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Madame Virginie FENAIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS, Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Monsieur Philippe THÉVENIAUD.

Monsieur Cédric BRUN donne pouvoir à Monsieur Julien POIX.

Monsieur Bernard BAUDE donne pouvoir à Madame Héroïse DHALLUIN, Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Sandrine GOMBERT, Monsieur Serge MARCELLAK donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Madame Catherine QUIGNON donne pouvoir à Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Margaux ROUCHET donne pouvoir à Monsieur Martial BEYAERT.

**N'ont pas participé au vote (8) :** Monsieur François DECOSTER, Madame Karima DELLI, Madame Mady DORCHIES, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Marine TONDELIER.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation  
la Directrice générale des services  
Audrey DEMARETZ



**Xavier BERTRAND**  
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES  
EXPRIMES**